Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20170609-0000017773-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 12/06/2017

Réception par le Préfet : 12/06/2017

Publication: 16/06/2017

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée



Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2017-6-3-5 **Séance du** vendredi 9 juin 2017

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES REPARTITION DES AMENDES DE POLICE, PROGRAMME 2017

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT: M. HABIG

EXCUSES: M. DELMOND, Mmes HELDERLE, MILLION

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le règlement financier départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant les règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » et « amendes de police »,
- VU la délibération du Conseil Départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-3-1 du 17 mars 2017 relative à la Politique des Routes, des Transports et des Déplacements, des Grands Equipements et Infrastructures de Communication,
- VU l'avis favorable de la Commission Voirie, Infrastructures et Transports du 3 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

• Valide, au titre du programme 2017 de répartition des Amendes de Police relatives à la circulation routière, les opérations figurant ci-après pour un montant de **79 479,00 €**.

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
APO04402	DURMENACH Mise à jour de l'étude de sécurité sur les RD 9b et RD 9bIII	4 300,00	35 %	1 505,00
APO04516	GEISWASSER Deux abribus, Grand'Rue et impasse du Giessen	9 362,00	15 %	1 404,00
APO04512	HEIMSBRUNN Quai bus le long de la RD 19 (rue de Galfingue) (arrêt Arche)	15 730,00	15 %	2 360,00
APO04523	ILLFURTH Giratoire sur les RD 432 et 18 I (route de Mulhouse) (tranche 1)	62 107,00	15 %	9 316,00
APO04477	LAUTENBACH Parking aux abords de la RD 429	7 400,00	30 %	2 220,00
APO04434	MUHLBACH-SUR-MUNSTER Places de stationnement, aire du "Weier"	73 514,00	30 %	22 054,00
APO04513	SENTHEIM Signaux lumineux aux abords de l'école sur la RD 466	5 032,00	40 %	2 013,00
APO04502	SUNDHOFFEN Cheminement piétons/cycles le long de la RD 13	101 161,00	25 %	25 290,00
APO04488	VOLGELSHEIM Places de stationnement, rues des Vosges, de Neuf-Brisach et d'Alsace, d'une piste cyclable, rue des Vosges, mise aux normes de trois passages piétons, d'arrêts de bus et abribus, rue d'Alsace	79 455,00	15 %	11 918,00
APO04487	VOLGELSHEIM Coussins berlinois sur la RD 1 III (rue de la Paix) et sur la RD 1 IV (rue de la Forêt Noire)	4 080,00	15 %	612,00
APO04510	WEGSCHEID Garde-corps, rue du Heimbach	2 250,00	35 %	787,00
	• • •	,	TOTAL	79 479,00

• Approuve la notification des subventions aux communes concernées.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité

Mme Muller Betty en sa qualité de Maire de la commune de GEISWASSER ne participe ni au débat, ni au vote.